

# Enquête sécurité de juin 2000

## 1. Introduction

89 fiches ont été retournées, exclusivement par des propriétaires résidant au Pré St Nom. On peut donc considérer que les résultats sont bien représentatifs, puisqu'ils portent sur 44 % des 202 maisons, et que tous les " secteurs géographiques " de la résidence sont représentés de manière relativement homogène dans les réponses. Enfin, presque toutes les fiches ont été renseignées avec soin et de manière très complète, parfois avec l'addition de commentaires et suggestions d'action.

Les questionnaires ont été remis aux deux consultants (MM Goussef et Repussard) pour traitement informatique. A l'issue de ce traitement, des tableaux détaillés, classés par secteur géographique de la résidence ont été remis à la Commission sécurité, et un rapport de synthèse a été remis au Comité Syndical. Ni les tableaux, ni le rapport de synthèse ne contiennent d'éléments nominatifs.

A l'issue du traitement, les questionnaires ont été remis à M Grangerot, responsable de la Commission Sécurité, et le Comité Syndical a décidé leur destruction. Aucune copie n'a été réalisée.

## 2. Le bilan de la sécurité (1998 - 2000)

En tout 38 incidents plus ou moins graves ont été rapportés : 13 cambriolages ou tentatives, 11 vols de voiture ou tentatives, 14 vols d'accessoires de voiture ou de jardin.

Bien que 12 d'entre eux se rapportent à des années antérieures à 1998 (jusqu'en 1994), ce chiffre est élevé et confirme bien l'existence d'un problème de sécurité dans la résidence. Les données relevées par l'enquête recoupent bien celles déjà détenues par la Commission Sécurité du fait de l'information spontanée fournie par les propriétaires après les vols.

24 incidents ont eu lieu en semaine, 14 le week-end, et seulement 2 ont été répertoriés pendant les périodes de vacances. Leur fréquence est également significativement plus élevée au cours des mois d'hiver (octobre - mars), aux nuits plus longues.

## 3. Les systèmes d'alarme privés

Aujourd'hui, une majorité des maisons est équipée de systèmes d'alarme. Ces systèmes sont jugés généralement efficaces, à la fois à titre de mesure préventive, et aussi pour faire échec à une tentative de vol.

25% des propriétaires non équipés envisagent de s'équiper, mais ce pourcentage monte à 58% en cas d'incitation à travers une opération collective initiée au niveau de la Résidence.

## 4. Démarche générale de sécurité

L'enquête fait ressortir très clairement une forte sensibilité aux problèmes de sécurité, et des comportements en grande majorité favorables à la sécurité collective au sein de la résidence

➡	43% des propriétaires informent la gendarmerie lors d'absences prolongées,
➡	La plupart de propriétaires déclarent connaître leurs voisins, et être d'accord avec eux pour pratiquer, de manière informelle, une surveillance réciproque de leurs maisons en cas d'absence,
➡	Les volets côté jardin sont presque systématiquement fermés en cas d'absence,
➡	Les démarcheurs porte à porte, ou les visiteurs inconnus sont accueillis avec précaution, à distance lorsque la configuration des maisons le permet,
➡	Les systèmes d'alarme sont le plus souvent activés, même pour une absence de courte durée,
➡	Une grande majorité des résidents ayant répondu déclare porter attention aux individus à l'aspect ou au comportement suspect, et noter le numéro de véhicules suspects,
➡	Enfin, il faut remarquer que 4 personnes ont déclaré avoir observé sur leurs maisons ou à proximité des signes cabalistiques du type de ceux mentionnés en annexe au questionnaire, ce qui démontre la réalité de ces pratiques, et la nécessité d'une grande vigilance à cet égard.

## 5. Solutions possibles pour améliorer la sécurité

### 5.1. Organisation de la circulation automobile au sein de la Résidence

Le fait que notre résidence comporte 7 entrées différentes depuis le domaine public, et que l'on puisse entrer par l'une et ressortir aisément par une autre constitue vraisemblablement un facteur de risque. L'expérience de la résidence voisine du Domaine de la Fontaine montre par exemple que le fait de supprimer les issues multiples pour les véhicules automobiles entraînait un risque accru pour les voleurs, et réduisait la fréquence des incidents. Cependant, l'opportunité de placer des barrières aux entrées a déjà fait l'objet d'une réflexion au sein de notre résidence, sans aboutir à un niveau de consensus suffisant. Pour progresser sur ce sujet, il fallait connaître plus précisément les habitudes des résidents, et leur degré d'acceptation de contraintes nouvelles qui résulteraient de la fermeture, permanente ou non, de certaines entrées.

L'enquête fait apparaître les principaux résultats suivants

➡	la plupart des résidents utilisent régulièrement plus d'une entrée,
➡	une majorité significative accepterait que certaines entrées soient fermées : 71% si cette fermeture avait lieu à certaines heures (c'est à dire en mettant en place un système de barrières), et 54% si elle était permanente.
➡	5 des 7 entrées dans la résidence sont citées comme étant utilisées à titre principal, en fonction des différents secteurs géographiques. En revanche, 2 entrées sont majoritairement considérées comme secondaires quelque soit le secteur géographique de résidence. Il s'agit de l'allée des Soleils (en face des antennes TV de la résidence) et de l'allée des Roseaux (haut de la rue Guitel, côté Bretèche) .

## 5.2. Autres moyens d'amélioration de la sécurité

La mise en place de haies difficilement franchissables entre les propriétés est considérée comme une mesure utile par une très large majorité des résidents. De même les protections supplémentaires que peuvent représenter de telles haies sur les terrains périphériques de la Résidence (notamment côté déviation) font aussi l'objet d'un certain consensus. Par ailleurs une large majorité se dégage en faveur de la mise en place d'un système de collecte des informations recueillies par les résidents sur les incidents susceptibles de concerner la sécurité. Une majorité est également en faveur de l'élaboration d'un memento de la sécurité destiné aux résidents. L'accroissement de la coopération entre voisins fait aussi l'objet d'un très large consensus.

## 6. Aspects budgétaires

Une majorité de 53% estime souhaitable d'augmenter les dépenses de sécurité. 49% souhaitent par ailleurs le maintien des rondes de surveillance, mais les dépenses supplémentaires éventuelles devraient pour une large majorité (69%) être affectées à un programme d'investissement et non à des dépenses de fonctionnement.

## 7. Conclusions et suites données à l'enquête

### 7.1. une large majorité en faveur d'un renforcement de la sécurité.

C'est ce qui ressort clairement de cette enquête. Cette sécurité repose sur trois " piliers "

	la démarche individuelle, qui passe par les mesures de protection des maisons, et par la vigilance permanente et une attitude responsable. De nombreux commentaires ont été faits, dans les questionnaires, pour insister sur l'importance des comportements individuels.
	la coopération entre voisins, et la remontée d'informations le cas échéant
	l'amélioration de la protection de la résidence dans son ensemble, grâce à la surveillance, et à l'amélioration de ses infrastructures.

### 7.2. Programme d'action du Comité syndical

Certaines mesures suggérées par les résultats de l'enquête relèvent de décisions opérationnelles pouvant être prises par le Comité Syndical, alors que d'autres, à l'évidence, relèvent de décisions de l'Assemblée Générale. C'est ainsi que le Comité, après avoir débattu du rapport détaillé de l'enquête présenté par MM Goussef et Repussard a d'ores et déjà décidé de

	modifier le planning des rondes pour tenir compte des périodes constatées d'occurrence principale des incidents,
	mettre en chantier un projet de memento de la sécurité, qui constituerait un chapitre de la documentation remise aux résidents,
	créer un système centralisé de collecte de données relatives aux incidents de sécurité,

 examiner comment une action collective pourrait être organisée pour rendre attractive l'installation de systèmes d'alarme pour les propriétaires qui souhaiteraient s'équiper.

Par ailleurs, la réflexion sur les mesures de sécurité qui concernent la voirie, encouragée par les résultats de l'enquête, doit se poursuivre dans la perspective de présenter à l'Assemblée générale en février 2001 des propositions de mesures expérimentales. Le Comité Syndical doit au préalable en examiner les aspects pratiques, notamment en liaison avec les services municipaux, et les services de sécurité (Pompiers, Gendarmerie, ...), budgétaires, et juridiques.